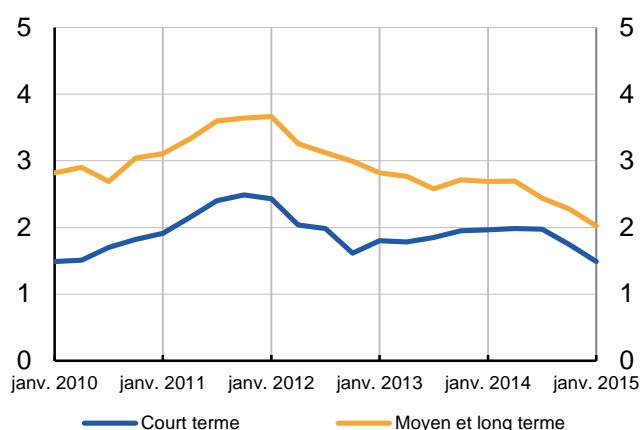


Baisse des taux des crédits aux entreprises entre octobre 2014 et janvier 2015

Entre octobre 2014 et janvier 2015, les taux d'intérêt moyens des différents crédits aux entreprises sont en baisse sensible ; seul le taux d'escompte ressort quasi inchangé.

Taux moyens des crédits échéancés

(taux moyens pondérés par les montants des tranches, en pourcentage)



Taux moyens débiteurs par tranches de montant

(en pourcentage)

Catégories de crédit	Montant du crédit en euros						Taux moyen pondéré
	Tranche 1 : ≤ 15 245	Tranche 2 : > 15 245 et ≤ 45 735	Tranche 3 : > 45 735 et ≤ 76 225	Tranche 4 : > 76 225 et ≤ 304 898	Tranche 5 : > 304 898 et ≤ 1 524 490	Tranche 6 : > 1 524 490	
Escompte							
octobre 2014	3,13	3,53	3,17	2,27	1,25	(0,92)	1,67
janvier 2015	2,85	3,07	3,10	2,50	1,54	(0,75)	1,65
Découvert							
octobre 2014	9,92	6,42	4,63	3,54	1,90	1,26	2,53
janvier 2015	9,65	6,77	5,27	3,89	2,45	1,44	2,38
Autres crédits à court terme							
octobre 2014	3,14	2,88	2,70	2,20	1,43	1,72	1,74
janvier 2015	2,91	2,42	2,41	2,13	1,61	1,45	1,49
Crédits à moyen et long terme							
octobre 2014	2,67	2,43	2,44	2,52	2,38	2,14	2,28
janvier 2015	2,42	2,23	2,17	2,27	2,18	1,96	2,02

Source : Banque de France

Lecture : les « crédits à court terme » désignent les crédits de durée inférieure ou égale à 2 ans, tandis que les « crédits à moyen et long terme » sont d'une durée initiale strictement supérieure à 2 ans. La catégorie des « découverts » rassemble les découverts (au sens strict) ainsi que les crédits permanents (facilité de caisse). La catégorie « escompte » regroupe l'escompte (au sens strict), les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales.

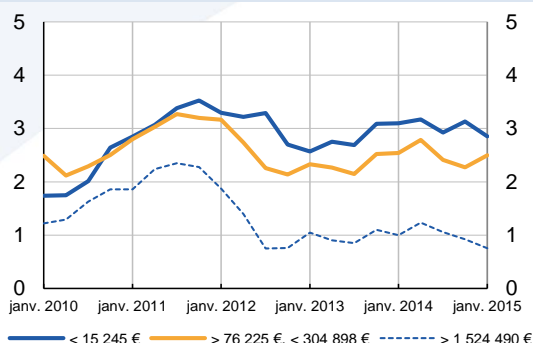
NB : les taux issus de moins de 30 observations sont entre parenthèses.

STAT INFO

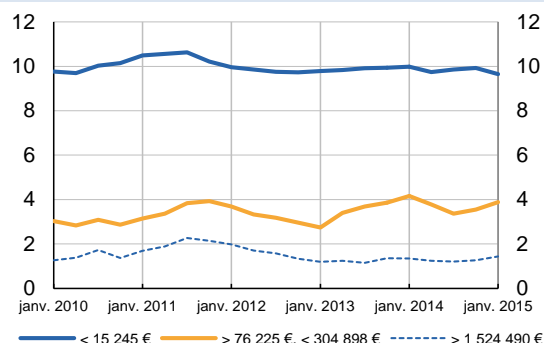
Taux moyens débiteurs par tranches de montant (en pourcentage)

(tranches 1, 4 et 6)

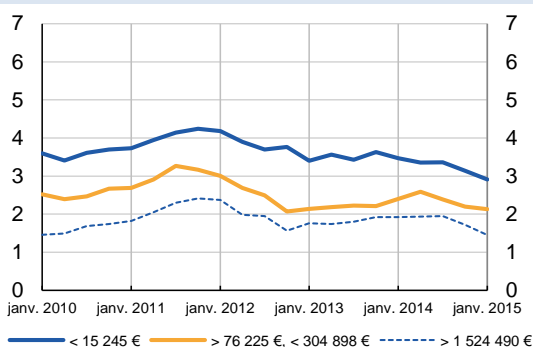
Escompte



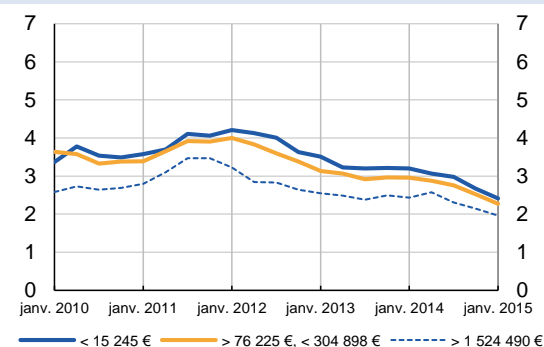
Découverts



Crédits à court terme



Crédits à moyen et long terme



NB : les taux des découverts collectés portent jusqu'en juillet 2010 sur les autorisations consenties et depuis octobre 2010 sur les montants utilisés.

Compléments

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de guichets et de sièges d'établissements bancaires ayant leur activité en métropole. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières ainsi qu'aux entrepreneurs individuels lorsque l'usage du prêt est professionnel.

L'enquête de janvier 2015 exploite 71542 déclarations relatives aux crédits consentis au cours de ce mois. Elle se fonde sur le taux effectif au sens étroit (TESE), c'est-à-dire la composante « intérêt » du taux effectif global (TEG).

Le calcul des taux moyens s'effectue en deux étapes. Au sein d'une catégorie de crédit, la moyenne des TESE est d'abord calculée pour chaque tranche de montant. Les taux moyens de chaque tranche sont ensuite pondérés par le montant total de leur tranche pour obtenir le taux moyen pondéré de la catégorie de crédit.